

## Succession algerie-france

## Par myrkaso, le 01/03/2016 à 19:09

Ma grand mère (algérienne) est décédé il y a 2ans. Sa maison est donc en succession. Mon père donc son fils est décédé il y a 5ans. Mais il a aussi des frère s et soeurs. Mes soeurs et moi même vivons en france. Comment se passe une succession dans ce cas la? Va t on nous chercher et nous contacter? Si une de nos tante ne veut pas vendre la maison pour x raison a t elle le droit?

Merci d avance

## Par amajuris, le 01/03/2016 à 20:04

bonsoir,

nous sommes un site de conseils juridiques français, comme la succession, selon votre message, concerne le droit algérien, il faut poser la question à un juriste connaissant le droit algérien des successions.

salutations